



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial**

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis de prolongation de l'enquête publique environnementale relative à une demande de renouvellement d'une autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, en application des articles L181-1 et L.214-3 du code de l'environnement

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral n°2020 - 76 en date du 27 juillet 2020, l'enquête publique environnementale préalable au renouvellement d'une autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau en application des articles L.214-3 et L181-1 du code de l'environnement, au profit de la société publique locale (SPL) Val de Seine Aménagement est prolongée **jusqu'au vendredi 21 août 2020, soit pour une durée de 14 jours consécutifs.**

En complément des permanences mentionnées à l'article 4 de l'arrêté préfectoral DCPAT n°2020-62 du 18 juin 2020, monsieur Gérard Dechaumet, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public **le vendredi 21 août 2020, de 14h30 à 17h30 à la mairie de Boulogne-Billancourt – service urbanisme réglementaire – 2^{ème} étage – 26 avenue André Morizet.**

Il se tiendra également à la disposition du public lors de permanences téléphoniques de trente minutes, à réserver par le biais du site internet dédié à l'enquête publique :

<http://zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net>

dans le créneau indiqué ci-dessous :

- le jeudi 13 août 2020, de 9h à 12h

Pendant toute la durée de cette prolongation, les pièces du dossier et le registre seront mis à disposition du public, notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis produit par la SPL Val de Seine Aménagement, selon les modalités de consultations prescrites dans l'arrêté préfectoral DCPAT n°2020-62 du 18 juin 2020.

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur les sites suivants :

<http://zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net>

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Eau/Eau-Arretes-et-Enquetes-publiques-Eau>

<https://www.projets-environnement.gouv.fr>

Le public pourra également adresser ses observations et propositions par voie postale à l'adresse suivante : Hôtel de ville de Boulogne-Billancourt - Service urbanisme réglementaire – 92100 Boulogne-Billancourt, à l'attention de monsieur Gérard Dechaumet, commissaire enquêteur.

Il pourra aussi formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

zac-seguin-boulogne-billancourt@enquetepublique.net

ainsi que sur la boîte fonctionnelle de la préfecture des Hauts-de-Seine :
pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.gouv.fr

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine à l'adresse suivante :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Eau/Eau-Arretes-et-Enquetes-publiques-Eau>

A l'issue de la procédure, le préfet des Hauts-de-Seine prendra un arrêté d'autorisation assorti le cas échéant de prescriptions ou un arrêté de refus sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la SPL Val de Seine Aménagement

Le secrétaire général,
Chargé de l'administration de l'État
dans les Hauts-de-Seine

Vincent Berton